

Encore la Question du sous-officier

Autor(en): **Monod, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse = Gazzetta militare svizzera**

Band (Jahr): **72=92 (1926)**

Heft 1

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-5365>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sammenarbeit im Gefecht richten. Es genügt aber nicht, diese neu auftretenden Fragen in theoretischen Kursen zu behandeln und zu studieren; wir müssen vielmehr durch die Arbeit mit der Truppe neue Erfahrungen sammeln, damit wir zu richtigen Schlüssen kommen, Wir müssen im neuen Gebiet heimisch werden.

Dazu bieten die Detachements-Wiederholungskurse die allerbeste Gelegenheit, um Führer und Truppe in die Details und in die Eigentümlichkeiten des Gefechtes verbundener Waffen einzuführen und praktisch zu machen. In den großen Manövern kann diese Arbeit nicht so gründlich durchgeführt werden. Die Manöver bilden aber dafür den ebenso notwendigen Prüfstein für Führer und Truppe.

Die Produktivität unserer Führer und unserer braven Soldaten, die zähe Ausdauer, mit der sie stets an neue Aufgaben herangetreten sind, gestatten uns, auch heute zuversichtlich in die Zukunft zu blicken.

Encore la question du sous-officier.

Par le Major *J. Monod*, Bursinel.

La question du sous-officier a été traitée à maintes reprises déjà, mais n'a jamais été résolue à l'entière satisfaction de chacun. Le projet „d'instruction générale sur la conduite des troupes et le combat“ lui donne un regain d'actualité.

En effet ce projet coïncide avec l'introduction du fusil mitrailleur dans notre Armée. Cette arme, admirablement étudiée et remarquable au point de vue du rendement, constituera chez nous l'armature du combat d'infanterie.

La section ne sera plus un tout commandé et dirigé au combat par le lieutenant seul, elle sera formée de groupes reliés entre eux par la volonté directrice du chef de section mais échappants en fait, pendant le combat, au contrôle et à l'intervention immédiats du lieutenant.

Actuellement déjà, ce dernier ne commande que rarement le feu de sa section; la ligne de tirailleurs continue à vécu, les chefs de groupes ne sont déjà plus uniquement des gradés ne „tirant qu'après s'être assurés que tous les fusils de leur groupe sont bien dirigés sur le but indiqué par le chef de section“; ils ont déjà un peu plus d'indépendance du fait des fronts plus étendus et des dispositifs en profondeur si souvent utilisés.

L'introduction du fusil mitrailleur va donner au sous-officier une indépendance bien plus grande encore, va par conséquent augmenter sa responsabilité dans des proportions énormes.

Le chef de groupe devra avoir des connaissances techniques et tactiques bien plus grandes que ce n'était le cas jusqu'ici.

Il faut se représenter tout ce qu'entraîne avec elle la présence d'un fusil mitrailleur dans un groupe de combat. Son emploi judicieux, ni trop tôt, pour ne pas attirer sur lui le feu des mitrailleuses ennemies, ni trop tard, de manière à ce qu'il donne son maximum de rendement; sa protection qui doit être prévue par le sous-officier; le fusil mitrailleur est une arme précieuse, rare, coûteuse; son ravitaillement qui doit être fait à temps.

Qui dit: responsabilité augmentée, dit: connaissances plus étendues, instruction poussée plus loin.

Voilà le point sensible, délicat, difficile! Dans les armées permanentes le chef de groupe ou du d'escouade n'est déjà trop souvent pas à la hauteur de la tâche qui lui est demandée; et pourtant dans ces armées là on dispose de mois et d'années pour former le sous-officier, pour parfaire son instruction.

Comment veux-t'on chez nous faire un sous-officier utilisable d'un soldat qui n'aura que l'école de sous-officiers pour apprendre son métier du chef? Car c'est bien d'un chef qu'il s'agit maintenant. Chef par ses connaissances techniques et tactiques, chef par l'ascendant moral qu'il doit exercer sur ses hommes, le sous-officier moderne doit savoir beaucoup, penser à quantité de choses, savoir s'imposer par la rapidité de son coup d'œil tactique, par sa décision.

Nos soldats sont aussi courageux que ceux des autres pays, ils ont l'intelligence aussi vive, mais leur temps d'instruction est trop court en regard des connaissances multiples qu'on exige d'eux maintenant. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point.

Le sous-officier, comme du reste l'officier de troupe, n'est pas seulement un conducteur d'hommes, il doit se doubler d'un instructeur; ce gradé, qui n'a guère qu'un mois de service de plus à son actif que les soldats qu'il commandera, doit instruire des recrues, il doit pouvoir leur enseigner tout au moins les éléments du métier; ceci sousentend qu'à l'école de sous-officiers une grande partie du temps dont on dispose est employé à faire du futur sous-officier un instructeur capable de voir et de corriger les fautes que feront ses recrues.

L'officier Instructeur ne peut donc consacrer tout le temps et le soin désirables à l'instruction tactique de l'élève sous-officier. Il est obligé d'effleurer seulement certains sujets qui devraient être très approfondis; les exercices tactiques ne peuvent être poussés assez loin, le temps manque souvent pour préparer à fond les exercices à exécuter, pour les répéter s'ils n'ont pas bien réussi. Quel est l'officier Instructeur ou de troupe qui n'est arrivé à la fin de l'école de sous-officiers, de l'école de recrues sans se dire: Je n'ai pu arriver au bout du programme que je m'étais fixé, je n'ai pu soigner le détail comme je l'aurais désiré, je n'ai pu pousser l'instruction aussi loin que je l'aurais voulu. Comment remédier à cet état de choses?

Augmenter le temps de service? avoir un cadre de sous-officiers permanents? Admirable! Les progrès seraient sensibles; mais augmentation du budget militaire, difficulté de faire admettre une prolongation des périodes d'instruction, recrutement des sous-officiers plus difficile. Impossible d'envisager ces moyens là.

Le recrutement des sous-officiers est déjà très précaire avec les courts temps de service actuels. Les très bons éléments, ou bien demandent à rester simples soldats ou bien à devenir officiers. Les grades de sous-officiers subalternes sont ingrats, ils deviennent difficiles à remplir correctement. Alors, comment résoudre la question?

On pourrait par exemple dès le début de l'école de recrues prévoir les futurs élèves sous-officiers. Une fois le choix fait, former une classe à part dont l'instruction serait poussée plus rapidement dans la première partie de l'école. Ces recrues là pourraient être dispensées de certains travaux dès la 2^e moitié de l'école et les heures gagnées de la sorte seraient employées en cours et exercices spéciaux rentrant déjà dans l'instruction du chef de groupe ou d'escouade.

Ces éléments là arriveraient à l'école de sous-officiers avec une instruction plus forte que ce n'est le cas actuellement, le travail irait par conséquent plus facilement et plus rapidement par la suite.

Si nous voulons un exemple de ce que d'autres armées exigent des chefs inférieurs nous voyons que les Français par exemple font rentrer dans l'instruction des élèves caporaux: (on sait qu'en France le caporal n'est pas considéré comme sous-officier).

- «1. l'étude des premiers éléments des règlements, en les limitant d'une manière générale aux textes importants qui doivent être sus à peu près littéralement par tous les cadres;
2. des notions sommaires sur les prescriptions des règlements relatives à la compagnie et à la section; la connaissance des fonctions des caporaux et des sergents;
3. la connaissance complète des prescriptions des règlements relatives au groupe;
4. l'étude pratique approfondie de toutes les armes de la compagnie d'infanterie et le maniement de toutes les armes en service dans l'infanterie;
5. la pratique complète du commandement d'une équipe de fusiliers ou de voltigeurs».

Les pelotons d'élèves caporaux commencent à fonctionner au plus tard au début du 2^e mois d'instruction.

Pour les élèves sous-officiers l'instruction comprend:

- «1. des notions générales sur les règlements d'infanterie (y compris les mitrailleuses et les chars blindés);
2. la connaissance complète des règlements et prescriptions relatifs à la section d'infanterie;

3. la pratique complète du commandement d'un groupe et éventuellement d'une section;
4. la lecture de la carte, l'utilisation des jumelles et de la boussole, la rédaction de comptes-rendus, l'exécution de croquis topographiques et autres».

Le règlement français prévoit au reste:

„Qu'à tout échelon, les officiers et les sous-officiers doivent être capable de commander et d'instruire l'unité correspondant à leur grade et de commander l'unité supérieure».

Il serait intéressant d'amorcer une fois de plus la discussion dans les colonnes de ce journal; d'avoir des avis divers, au moment précisément où la réorganisation de notre Armée est à l'étude et où les commissions vont élaborer de nouveaux règlements et prescriptions.

Zur Einführung des leichten Maschinengewehrs.

Von Oberstlieut. *Max Hauswirth*, Instr.Off. der Inf., Thun.

1926 soll in unserer Armee das leichte Maschinengewehr eingeführt werden, das heißt mit der Einführung begonnen werden.

Ueber die Waffe selber ist genug gesprochen und geschrieben worden, sodaß ein nochmaliges Abwägen der Vor- und Nachteile keinen Zweck mehr hat.

Es ist höchstens eine Warnung am Platze: man verlange von der Waffe nicht mehr, als sie leisten kann. Das leichte Maschinengewehr ist niemals ein Ersatz des schweren Mgws. Es ist eine prachtvolle automatische Einzelfeuerwaffe, als Serienwaffe tadellos im Nahkampfe, Sturmabwehr und Orskampfe, — alles Kampfmomente, die lange Serien, Feuer bis zum Rotglühen des Laufes nicht ergeben, einen Laufersatz kaum gestatten, geschweige denn ein Abkühlen des herausgenommenen Laufes durch Berieseln, Wasserschlauch etc.

Ich erwähne dies, weil bei den Versuchen Wasserschläuche etc. angewendet wurden; Wechselläufe ja, aber keine Kinderspielereien im Gefecht! Für die Chemiker wäre vielleicht ein nützliches Problem das Beschaffen einer festen, leichttransportierbaren Substanz, welche wie Eis wirkte.

Man hüte sich, aus den leichten Mitrailleuren einen Apparat zu machen, einen Verband mit vielem Material, Pferden und Karren.

Das leichte Maschinengewehr soll keine Spezialwaffe werden, sondern eine Feuerverstärkung unserer Infanterie sein, der man ja immer mehr und mehr Gewehre genommen hat.

Die Waffe kann ohne Gruppenorganisation, ohne umständliche Neuformierung unseres Infanteriezuges eingeführt werden, wie bereits Versuche in Wallenstadt und in Offiziersschulen ergeben haben.